

Préfecture
des Basses-Alpes
.....

2. Division
.....

SERVICE DES RÉFUGIÉS
.....

Digne, le 29 Septembre 1943

LE PREFET DES BASSES ALPES

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Digne

Confidentiel

OBJET: Ajournement de la rentrée scolaire

REFER: Circulaire N° 96I du 13/9/43 du
S.I.P.E.G.

P.J. : 1 copie de cette circulaire

Comme suite à mes communications téléphoniques du 27 et 28 courant, j'ai l'honneur de vous soumettre sous ce pli une copie de la circulaire ministérielle citée en référence, concernant l'ajournement jusqu'à nouvel ordre de la rentrée scolaire des les établissements particulièrement exposés à des bombardements.

Il résulte des dispositions précises et récentes qui me parviennent de la Direction des Réfugiés à Paris, que des mesures préventives d'évacuations volontaires doivent être envisagées d'urgence en faveur de la population ouvrière des "secteurs menacés" de Ste Tulle et de St Auban.

En conséquence, les établissements scolaires de la cité de Ste Tulle et de St Auban (le groupe scolaire de St Auban étant compris dans le secteur menacé), devront faire l'objet d'une mesure tout à fait spéciale d'ajournement de la rentrée des classes- après le 1⁸ octobre prochain.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser dans ce sens les propositions qui conviennent, lesquelles seront communiquées pour approbation à la Feld -

kommandature du département- conformément
aux instructions de l'Autorité supérieure

LE PREFET

M. DELPEYROU.